

Trente et un actes dans la fenêtre

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

08/08/2026 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Un acte qui sort de la fenêtre sans observation n'est pas un acte validé.** Le contrôle de légalité n'est pas un agrément, et un tiers peut toujours contester un acte devant le juge.

Situation	Actes	Ce que ça permet
Sortent cette semaine	4	Engagement possible avec une sécurité raisonnable
Sortent ce mois	11	—
Sortent le mois prochain	16	Attendre peut se justifier
Total dans la fenêtre	31	—

Sur quelle date le suivi s'appuie

Date	Utilisée ?	Pourquoi
Date de l'acte	Non	Le délai ne court pas de là
Date d'envoi	Non	La réception peut différer

Date	Utilisée ?	Pourquoi
Date de l'accusé de réception	Oui	C'est la transmission qui fait courir le délai

Le représentant de l'État défère au tribunal administratif les actes qu'il estime contraires à la légalité dans les deux mois suivant leur transmission — **article L2131-6 du code général des collectivités territoriales**.

Ce que ce suivi ne dit pas

Question	Réponse du suivi
Le préfet va-t-il déférer cet acte ?	Le suivi n'en sait rien
L'acte est-il légal ?	Le suivi n'en sait rien
Un tiers peut-il encore contester ?	Oui — et cela ne dépend pas de cette fenêtre

Un point que peu de collectivités utilisent : sur demande, le représentant de l'État informe de son intention de ne pas déférer un acte qui lui a été transmis. Le même article le prévoit — et cela se demande, acte par acte.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.